**Déclaration FO Energie au CCE EDF SA**

**Point 1 : Orientations Stratégiques EDF SA 2019-2021 et leurs conséquences sur l’activité, l’emploi, la gestion des compétences et la formation.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les orientations stratégiques que vous nous livrez paraissent porter de nombreuses ambitions et donc des promesses de développement tant économiques que sociales pour EDF SA. Pourtant, en « grattant » un peu, et à la lumière d’autres données et débats, ces promesses pourraient se révéler parfois aussi limitées qu’aléatoires dans leur portée réelle.

Au final, n’aurions-nous pas encore devant nous, sur certains points, un message du type : « salariés, syndicats, dormez tranquilles, tout va bien et tout se déroule comme prévu » ?. Posons-nous alors la question : mais qu’est-ce qui se déroule comme prévu ?

Car rappelons-nous bien l’objet de cette consultation : « L'avis du CCE est sollicité sur les orientations stratégiques d’EDF et **leurs conséquences sur l’activité d’EDF SA**, **l’emploi**, l’évolution des **métiers** et des compétences, **l’organisation du travail**, le recours à la soustraitance, l’intérim, à des contrats temporaires et à des stages, ainsi que sur la GPEC et les orientations de formation ».

**En ce qui concerne la formation**, nous en profiterons aussi pour vous donnez notre analyse du volet opérationnel pour 2019, à travers les Eléments Nationaux du Plan de formation qui sont également présentés lors de cette séance.

**1 - FO souligne les atouts d’EDF : une transition énergétique associée à ses moyens industriels, ses missions de service public intégrées aux territoires, son personnel fidèle et engagé grace au Statut et à une politique sociale progressiste.**

Nous n’avons pas d’état d’âme sur la nécessité absolue de la transition énergétique, mais nous avons parfois l’impression que pour certains aspects stratégiques et vitaux pour l’entreprise, on amalgame cette transition avec d’autres objectifs politiques comportant des biais idéologiques qui ne nous semblent pas converger forcément vers cet impératif absolu de transition, ni vers un progrès social partagé.

Ainsi, vous développez dans ces orientations, et avec pertinence, les axes forts suivants :

« L’avantage **compétitif du parc nucléaire** existant, le leadership dans **l’hydraulique** et dans le développement des **autres énergies renouvelables** (éolien, solaire), les investissements dans des **technologies innovantes**, par exemple dans le domaine du stockage …le **portefeuille clients** et **l’ancrage territorial** sont des atouts précieux...Cette complémentarité des métiers illustre la pertinence du **modèle intégré du groupe EDF**…EDF assure depuis sa création des **missions de service public et d’intérêt général** qui le conduisent,…, à intégrer dans ses décisions stratégiques les **dimensions industrielles, sociales et territoriales dans la durée en complément de la performance économique**. »

Voilà un bien beau tableau des missions et activités d’un Groupe solide et dont toutes les composantes, hautement capitalistiques, sont intégrées dans la chaîne des valeurs, de l’amont à l’aval. Mais ne s’agirait-il pas en réalité que d’un mirage que la réalité et l’actualité contrediraient à chaque réforme passant ? Car avons-nous les moyens de nos ambitions…affichées ?

Approfondissons donc les éléments de cette chaîne en les déclinant dans la maison mère EDF SA :

 **- Un équilibre amont remis en cause, déstabilisé et fragilisé : du parc nucléaire à l’hydraulique et le thermique à flamme, en passant par les énergies renouvelables et les nouvelles technologies gérées bien souvent en « off-shore » d’EDF SA**

La fermeture « symbole politique » de Fessenheim en dehors d’une réelle programmation d’ensemble du parc nucléaire ne donne pas un signe fort sur l’importance stratégique et économique que doit représenter la gestion de cette catégorie d’investissement industriel sur le long terme et son importance capitale tant pour la sécurisation de l’alimentation électrique de la France et de l’Europe que pour la transition énergétique.

Côté ingénierie, le mauvais destin est-il conjuré ? Le 14 décembre, a été annoncée la mise en service à Taishan du 1er réacteur EPR, lancé en 2009, deux ans après Flamanville 3. Heureuse nouvelle pour l'ingénierie et la gestion de projet d’EDF et côté chinois, mais qui implique les capacités de construction de la Chine, nourries par une chaîne ininterrompue de projets industriels, conditions qui ont épargné en partie à Taishan les déboires de Flamanville.

Reste une inquiétude car l’entreprise a du et doit encore mobiliser des moyens considérables pour assurer la pérennité de la filière EPR. La fragilisation d'EDF sur son activité principale est en effet mal compensée par les économies de fonctionnement, parfois potentiellement dangereuses, comme celles faites sur l'exploitation et la maintenance des actifs, ainsi que la sous-traitance généralisée qui induit immanquablement des pertes de compétences et de maîtrise du processus.

Le traitement réservé au thermique à flamme ne nous parait pas relever d’une approche qui serait plus programmatique en ce qui concerne l’équilibre « offre-demande » d’électricité, pour verser un peu trop dans le symbole : « je suis le meilleur élève de la classe !» Mais quelle classe d’ailleurs au moment où la COP 24 vient de s’achever en semi-échec et demi-teinte dans un contexte qui promet pourtant d’être extrêmement problématique avec le dérapage des émissions de CO2.

L’hydraulique, quant à lui, est malheureusement le symbole et la victime d’une gestion purement idéologique et de marchants de tapis. Comment concevoir un système qui viserait à « éparpiller » ces moyens de production souples et renouvelables, et ajoutons, en grande partie amortis ?

Vise-t-on à développer dans la durée une concurrence réelle et structurée dans un schéma d’ensemble maîtrisé de la production d’électricité, par exemple par un système d’appel d’offres sur de nouvelles capacités, ou veut-on simplement répartir plus ou moins arbitrairement (« Gagner les concessions… et accepter d’en perdre certaines ») les joyaux de la production hydroélectrique française. FO a le net sentiment que l’on vise à « arracher », par la force d’un droit néo-libéral dogmatique, des moyens de production qu’EDF SA s’est appliqué à concevoir, construire et perfectionner, en arguant d’une concurrence totalement artificielle et en oubliant peut-être un peu vite, qu’en son temps, l’initiative privée avait été totalement défaillante.

Sur la partie énergies renouvelables et nouvelles technologies, dont nous saluons les efforts et projets, nous n’avons pas encore eu une réponse rationnelle et satisfaisante au fait qu’une grande partie est gérée hors EDF SA et surtout hors Statut des IEG ? Le symbole d’une transition énergétique associée à du moins-disant social ne nous semble pas être la voie la plus pérenne pour la soutenir dans la durée, si l’on en croît certains « petits évènements » récents.

La puissance du lobbying d’intérêt associé à une philosophie de gestion type « c’est l’occasion qui fait le laron », ne nous parait pas être de bonne augure, tant pour la gestion de l’amont de la chaîne de valeur d’EDF que pour la dynamique de la transition énergétique elle-même.

FO vous demande donc : quand allons-nous enfin cesser de nous conformer servilement à des dogmes, quels qu’ils soient, qui ont fait la preuve de leur inadaptation à notre secteur, pour réellement assurer l’avenir énergétique de la population et des entreprises, grace à un modèle qui assurera la viabilité d’EDF SA et d’un Groupe intégré ?

 **- Un aval déstructuré / restructuré selon un pur modèle de « reorganizing / downsizing » ou pour l’exprimé à la mode Hollywood : « maman j’ai rétréci l’aval » !**

La stratégie est affichée : proximité et satisfactions des clients, développement d’offre de marché d’EDF en France, compensation en France des pertes de parts de marché sur la fourniture d’électricité par des développements dans la fourniture de gaz et la vente de services, développement des services énergétiques. Développement et expérimentation de nouveaux services énergétiques et digitaux pour les clients, contribution à la rénovation énergétique des bâtiments etc…

En Italie, en Belgique et au Royaume Unis c’est également le branlebas de combat.

Vous indiquez que le portefeuille clients est à la fois un atout majeur pour EDF et un maillon indispensable au succès de la transition énergétique. Nous y ajouterons également les salariés au Statut des IEG qui, depuis des décennies, œuvrent aux différents succès commerciaux dans un contexte social dégradé et des conditions matérielles inacceptables.

Car derrière cette stratégie, une autre prend concrètement forme : une stratégie qui profiterait de la situation pour réduire drastiquement les effectifs et les sites de travail (L’ancrage territorial vous savez !) et qui créerait un réseau de filiales comme commercialisateurs de demain.

FO ne peut que constater, depuis des années, que c’est en fait le modèle social d’EDF Commerce qui est attaqué avec ses fermetures de sites, l’augmentation constante du recours à des prestataires et une réduction historique des effectifs statutaires. Il nous apparait de plus en plus nettement que, pour nos dirigeants, l’essentiel n’est pas EDF Commerce, mais bien les filiales qui sont autour d’elle : DALKIA, SOWEE, et dernièrement la plateforme de services, certes rattachée à EDF Commerce, mais composée majoritairement de salariés liés à la tristement célèbre convention collective SYNTEC.

Alors oui ! La stratégie d’EDF est de rester un acteur majeur en Europe, mais les salariés à « la convention collective » Statut des IEG y auront-ils vraiment leur place et dans quelles conditions sociales ?

 **- Fonctions tertiaires et transverses : « je t’aime moi non plus ! » ou version Hollywood : « Retour en enfer »**

Comme la Direction Commerce, les entités de la Direction Transformation et Excellence Opérationnelle, appelée vulgairement « DTEO », sont également dans le creuset de « transformations » de grande ampleur à travers des restructurations et à coup de refonte des processus, selon les principes du « lean management » et « office », d’où « l’excellence opérationnelle » que prone la direction !

Les mots magiques « technocratiques » cachent néanmoins une réalité tout aussi tangible de démotivation et même de souffrance, comme le révèle, à la DSIT, le rapport des médecins du travail. Le rythme effréné des réorganisations met la plupart des salariés en porte à faux et discrédite le sens même de ces changements.

Ne confondons pas vitesse et précipitation. La décision de mettre en place des nouvelles organisations ne peut être reçue que dans des environnements stabilisés. Et de citer le CSP-ITO, où pour certaines équipes toute la ligne managériale est renouvelée. Idem au CSP-DMA, où l’on observe le changement de rattachement managérial de 74 salariés et le changement de département de 18 salariés après une réforme récente en 2017. Sans compter la réversibilité des contrats de prestations qui s’est très mal passée à IT-O en ayant des effets de bord dans les autres CSP en demandant aux agents de paliers aux manquements des contrats d’infogérance revus à la baisse (externalisation hors des locaux EDF, Problème de montée en compétence des prestataires et rotation de interlocuteurs sous-traitants).

Concernant la DST, la Direction continue sur sa trajectoire sans prendre en compte les risques psycho sociaux des agents. Tout est une histoire de coût : coût du bulletin de paye qui est trop chère, coût des implantations dans les métropoles régionales, et réduction évidemment des sites sur la région parisienne. Comment rendre attractif les métiers de la DST ?

La transformation de la DST, la digitalisation risque d’engendrer du mal-être sur des salariés déjà déstabilisés. Notons enfin que les regroupements de sites ne permettront pas sur certains périmètres, comme en IDF, de réaffecter certains agents de Maîtrises.

Ce grand tourbillon de folie rationnalisatrice conduit à centraliser les effectifs en IDF et dans les grandes métropoles, entraînant des contraintes parfois insupportables de trajets, de logement etc.

Clin d’œil à l’actualité : pourquoi EDF ne ferait-elle pas finalement le choix inverse, à l’heure d’un numérique dont on nous rabat les oreilles, de décentraliser certaines activités en province, dans de petites communes, par de petites agences de proximité, le télétravail et le co-working responsable, afin justement de redonner de l’attractivité économique à nos régions et à nos campagnes, contribuant ainsi réellement à la lutte contre la désertification des territoires ?

**2 - FO lance l’alerte sur plusieurs facteurs politico-économiques de fragilisation et de remise en cause des atouts d’un EDF intégré et performant sur le long terme**

Toutes ces options de gestion dans la chaîne de valeurs d’EDF SA et du Groupe, nous amènent à une réflexion plus large, dans le contexte actuel, sur l’inadaptation du marché néo-libéral de l’électricité à régir sainement et durablement dans ce secteur d’activité : concurrence artificielle dérégulée voir débridée, problèmes posés par « l’usine à gaz conceptuelle » d’Accès Régulé à l’Energie Nucléaire Historique ou ARENH, remises en cause des Tarifs Réglementés de Vente de l’électricité, et plus généralement, éclatement d’un secteur qui a pourtant besoin d’intégration pour assurer tous les investissements nécessaires et dont la plupart relèvent de l’intérêt général et du service public.

Depuis la première directive « électricité », nous prêchons dans le désert, assez vainement bien entendu, sur le caractère de « marchandise » du produit électricité, pouvant être appréhendé sur un marché libre et ouvert qui permettrait d’obtenir le prix optimum d’équilibre, pour le consommateur et pour assurer les investissements colossaux nécessaires à la sûreté et à la qualité physique de ce produit industriel bien spécial. Depuis le milieu des années 90, la réponse dogmatique est en substance toujours la même : circulez, vous ne comprenez rien, le marché optimise tout naturellement !

Pourtant un peu de bon sens (d’intérêt général) pourrait nous sortir de cette impasse économique conceptuelle. Rappelons la réflexion du Cabinet SECAFI dans son **Rapport au CCE du 17 mai 2018 concernant l’analyse des comptes :**

*« Dans la pratique, les marchés électriques libéralisés apparaissent comme une « institution pour beau temps ». La concurrence semble bien fonctionner hors congestion et situation tendue…*

*Dans ces situations, les prix sont donc inférieurs aux coûts marginaux de long terme, c'est-à-dire trop bas pour inciter à investir et rémunérer les coûts fixes. La question du financement de l’investissement des équipements à forte proportion de coûts fixes comme le nucléaire et les renouvelables ne peut pas être résolue, selon nous, dans le cadre d’une économie de marché. D’où la nécessité de mettre en place de nouveaux modes de régulation : le marché de capacité, les « contrats pour différence » aussi bien pour le nucléaire que pour les renouvelables …*

*La question fondamentale nous paraît être celle-ci : s’il s’agit de protéger le nucléaire des errements du marché, alors à quoi sert le marché ? La fourniture d’électricité est un tout, les moyens de production sont intégrés et interdépendants. La force du modèle actuel, c’est que le nucléaire puisse prendre en charge l’intermittence des ENR et son absence en pointe : avoir ces deux moyens de production au sein du même producteur est une chance en termes de pilotage et de vision capacitaire. Au-delà du foisonnement des consommations, un autre avantage du système centralisé est de permettre un horizon LT dans les investissements plutôt que des arbitrages CT ou moyen-terme des marchés. Notre postulat : la main visible de l’entreprise intégrée est plus efficace que la main invisible du marché »*

Isoler le nucléaire, que ce soit juridiquement ou « régulatoirement » (Par des tarifs régulés nucléaire), nous parait comporter le risque d’aller vers une « structure de déficit » du type Réseau Ferré de France dans le groupe SNCF. Même la Grande Bretagne, lors de son projet politique vers une « Re-régulation » de son secteur de l’électricité, s’est attachée à respecter le principe de la « neutralité technologique » (nucléaire, ENR, etc…). S'en écarter présentait, en effet, un risque trop grand que la Commission Européenne y voit une aide d'Etat mortifère.

Finalement avons-nous réellement les moyens de certaines ambitions et projets qui paraissent, à vous lire ou vous entendre, de véritables développements et réorientations de l’activité ?

Tous les experts sont d’accord, nous ne disposons à moyen et long terme que de marges réduites. Ainsi, lors de la présentation des comptes consolidés du Groupe France, le Cabinet 3E a bien résumé notre dynamique financière : *« Les gains de résultats, y compris ceux issus du plan d’économies, profiteront principalement à l’Etat (Actionnaire et bénéficiaire de l’impôt). Tout gain de résultat ne profitera qu’à hauteur de 1/3 au financement de l’entreprise ».*

Quel type de développement réel projetons-nous sur l’international, le solaire, la mobilité électrique etc., face à des concurrents qui investiraient directement massivement sur ces mêmes champs ?